



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 27

Présents : M. Morat, M. Machet, Mme Charles, M. Pravaz, Mme Castagno, M. Jay, Mme Durieux-Fraresse, M. Belhaj, M. Vallier, Mme Vallin-Balas, Mme Perrier, M. de Lambert, M. Gautier, Mme Grange, M. Deshayes, Mme Boucher, M. Pla Diaz, Mme Mithieux, Mme Mareschal, M. Rey, M. Sereno.

Absents excusés : M. Ancrenaz, Mme Joyau-Collin, M. Blanc, Mme Coassy, M. Bejaoui, Mme Traversier.

Délégation de vote : M. Ancrenaz à Mme Castagno, Mme Joyau-Collin à M. Morat, M. Blanc à M. Rey, Mme Coassy à Mme Durieux-Fraresse, M. Bejaoui à Mme Mareschal, Mme Traversier à M. Vallier

Absentes : Mme Labiod, Mme Cabrani.

Secrétaire de la séance : M. Deshayes.

PRESENTATION DE L'ETUDE CITADIA

Le bureau d'études CITADIA présente le travail réalisé en 2020-2021 sur l'étude du centre bourg et du centre commercial. Il fait dans un premier temps une restitution de l'ensemble des ateliers de concertation qui se sont déroulés de septembre 2020 à mars 2021 avec les élus, les commerçants et les habitants. Dans un second temps, le bureau d'études fait une présentation de trois scénarios d'aménagement, résultant de la concertation.

Monsieur le Maire indique que la réflexion va se poursuivre en vue de déboucher sur un projet d'ensemble qui se mettra en œuvre progressivement.

Avant de passer aux autres questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur Machet, 1^{er} Adjoint chargé de la vie associative, des festivités et de l'habitat félicite Monsieur le Maire pour sa victoire aux élections départementales.

Il informe le conseil municipal du décès de Madame Jacqueline DUPRAT, citoyenne très active dans la commune et créatrice de l'association « Cognin en Balade » et présente ses condoléances à sa famille.

Monsieur le Maire souligne également l'engagement associatif de Mme Duprat et son implication remarquable au sein de la Bibliothèque où elle a animé une décennie durant l'équipe des bénévoles.

ADMINISTRATION GENERALE

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 juin 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 8 juin 2021.

2) Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Lionel MITHIEUX et actualisation des représentations dans les commissions municipales et instances extérieures.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Lionel MITHIEUX de son mandat de conseiller municipal. Il le remercie pour tous ses engagements et lui adresse des vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur Jean-Luc SERENO, suivant de liste, est installé comme conseiller municipal. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée communale.

Le conseil d'administration du CCAS devant se réunir le 8 juillet prochain, Monsieur Jean-Luc SERENO y siègera en tant que titulaire, en remplacement de Monsieur Mithieux. Les autres délégations, restées vacantes par le départ de Monsieur Mithieux, seront pourvues lors du conseil municipal de septembre.

3) Compte rendu des actes effectués par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le maire rend compte des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) qu'il a reçues et qui n'ont été suivies d'aucune préemption.

URBANISME

4) Cession du lot E3 – ZAC du Coteau

Monsieur le Maire rappelle que la commune a procédé le 18 décembre 2019 à l'acquisition des parcelles section AI n°170 et n°172, intégrées dans le périmètre de la ZAC du Coteau. Ces deux parcelles ainsi que celles cadastrées section AI n° 171 et n°173, ont permis de constituer le lot E3 de 4 800 m² environ. Une consultation a été lancée pour la cession de ce lot sur la base des caractéristiques suivantes :

- La hauteur maximum autorisée est de R+2+Combles conformément au PLUi-HD,
- La desserte du lot se fait uniquement par la ZAC du Coteau,
- Le stationnement, comme sur l'ensemble de la ZAC du Coteau, est en souterrain,
- La surface de plancher autorisée sur ce lot est de 2 800 m² maximum, 1/3 de la surface de plancher devant être réservée à de l'habitat participatif,
- Une desserte cycles/piétons doit être prévue, à travers le lot, pour rejoindre le chemin de Villeneuve,

Au terme de cette consultation, la candidature de Savoisienn Habitat est apparue comme la plus pertinente avec un plan de composition en adéquation avec l'aménagement global de la

ZAC du Coteau et une implication plus forte dans la dynamique habitat partagé. Par ailleurs, l'offre financière de 970 000 € H T correspond à la demande de la commune.

Dans le cadre de ce projet de cession, il est proposé de procéder à la signature d'un compromis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour et 4 absentions (Mme Boucher, M. Pla Diaz, Mme Mareschal, M. Bejaoui), Mme Charles ne prenant pas part au vote,
- valide le compromis de vente du lot E3 sur la ZAC du Coteau cadastrée en section AI sous les numéros 170-171-172-173, d'une superficie d'environ 4 800 m² avec une surface de plancher maximum de 2 800 m², pour un montant de 970 000 € H.T. à Savoisienne habitat,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

TRAVAUX

5) Réseau de chaleur collectif – Demande de subvention auprès de l'ADEME

Madame Charles informe le conseil municipal que consécutivement à sa labellisation « Territoire à Energie Positive », le territoire de Grand Chambéry a été retenu par l'ADEME en juin 2018 pour animer un Contrat de développement Territorial des énergies renouvelables pour la production de chaleur.

Dans ce contexte, la Ville de Cognin souhaite solliciter de Grand Chambéry les subventions mobilisables pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le développement de la chaleur renouvelable par réseau de chaleur sur la commune.

Le montant estimatif de l'étude de faisabilité pour ce projet, réalisée selon un cahier des charges strict rédigé par l'ADEME, est évalué à 13 000 € HT environ. Le montant de la subvention sollicitée auprès de Grand Chambéry pour sa réalisation est de 70 % du montant HT de l'étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- sollicite dans le cadre du Contrat Territorial Chaleur Renouvelable une subvention de 70 % du montant HT de l'étude de faisabilité Développement de la chaleur renouvelable par réseau de chaleur,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce projet,

6) Renouvellement de la DSP (Délégation de Service Public) du réseau de chaleur de Chambéry

Monsieur le Maire rappelle que la ZAC du Coteau est, aujourd'hui, raccordée au réseau de chaleur de la ville de Chambéry. La gestion de ce réseau est confiée actuellement, par délégation de service public, à la SCDC (Société Chambérienne De Chaleur). Or, le contrat de délégation vient à échéance en 2024. Au regard du réseau déjà existant sur la ZAC du Coteau et d'une potentielle extension sur Villeneuve ou sur un autre secteur de la commune, il est proposé que la commune soit associée à la ville de Chambéry afin d'être autorité délégante de la future délégation de service public du réseau de chaleur.

Ainsi le périmètre de cette DSP serait celui des villes de Chambéry et Cognin et de celles qui éventuellement rejoindraient le groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- valide le principe de l'association des communes de Chambéry et Cognin pour la future délégation de service public du réseau de chaleur.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour participer aux discussions relatives au renouvellement de cette DSP.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce projet.

FINANCES

7) Décision modificative n° 3 au budget communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Région a attribué une subvention de 40 000 € pour l'aménagement du Parc du Forézan. Vont être installés tables, bancs, poubelles et un jeu type « araignée » avec sol souple, l'ensemble pour agrémenter le parc.

Il propose d'inscrire cette recette nouvelle par décision modificative et d'abonder les crédits affectés à l'opération du parc du Forézan de 35 000 € pour les porter à 100 000 € et d'ouvrir un crédit de 5 000 € pour le lancement de l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur, le tout selon le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Compte 1322 - Subvention Région		40 000 €
Compte 2031 – Frais d'étude pour investissement	5 000 €	
Opération 64 compte 2128 – Parc du Forézan	35 000 €	
TOTAL	40 000 €	40 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n° 3 du budget communal.

RESSOURCES HUMAINES

8) Modification du tableau des effectifs

La création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à compter du 27 août 2021 après avis favorable du comité technique du 1^{er} juin 2021 est approuvée à l'unanimité.

JEUNESSE

9) Appel à projet « Respiration »

Madame Castagno, adjointe aux affaires scolaires à la jeunesse et à la petite enfance, informe le conseil municipal que le service jeunesse de la ville de Cognin organise un chantier dans le cadre d'un appel à projet du Département « Respiration ». 8 jeunes de 16 à 18 ans vont repeindre le souterrain entre le quartier de la Forgerie et le centre commercial. Ils vont travailler 35 heures sur 5 jours ; ce chantier leur permettra de financer un séjour durant l'été 2021. Le conseil départemental prend en charge l'intégralité du coût du salaire sur la base d'un équivalent temps plein au SMIC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation de la commune de Cognin à cet appel à projet et sollicite l'aide correspondante du Département.

10) Demande d'agrément afin d'accéder aux données personnelles des usagers.

Dans le cadre du nouveau logiciel de gestion, FamilyClic, du service périscolaire, Madame Castagno, adjointe aux affaires scolaires à la jeunesse et à la petite enfance, présente la demande de la collectivité auprès des autorités compétentes AP pour pouvoir automatiser le contrôle des Quotients Familiaux et par la même optimiser la gestion des activités périscolaires qui sont facturées en fonction du quotient familial. Cette demande est approuvée à l'unanimité.

11) Questions diverses

Animation

Mme Castagno, adjointe aux affaires scolaires à la jeunesse et à la petite enfance, informe le conseil municipal que le service jeunesse organise la fête de l'été vendredi 9 juillet au stade Ract avec plusieurs jeux pour les jeunes suivis d'un barbecue.

Compétence des finances

En réponse à une question de Monsieur Pla Diaz, Monsieur le Maire rappelle qu'il continuera à assumer la délégation des finances en lien avec Mme Chéreau qui suit l'exécution du budget.

Travaux du PN 35.

Suite à l'intervention de Madame Mithieux qui rapporte le mécontentement lié aux travaux actuels du passage à niveau de la montée de Vimines, Monsieur le Maire rappelle que lors de réunion concernant ces travaux conséquents, le Département et la SNCF se sont engagés à assurer la communication à l'aide de supports type flyers. La commune quant à elle a assuré la communication avec les moyens dont elle dispose.

Requalification des quartiers de la Poterie/Forgerie et Coutellerie.

Monsieur le Maire explique que suite à la dernière commission travaux une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée pour requalifier ces 2 espaces publics, quartiers historiques de la commune, en cohérence avec la réhabilitation des immeubles de l'OPAC. Suite à un appel à candidature le bureau d'études ARTERRE a été retenu.

Maison des Familles.

En réponse à une demande de Madame Boucher, Monsieur le Maire rappelle que la Maison des Familles a fait l'objet de plusieurs communications lors du mandat précédent et M Belhaj, adjoint en charge à la communication et à la vie économique ajoute que le bulletin de janvier lui a consacré une page.

Madame Perrier rappelle la genèse du projet d'implantation de cette structure qui a en charge des familles ayant des difficultés de relation enfants/parents. Elle précise que cette maison des familles est occupée uniquement du lundi au vendredi.

Sécurité

Monsieur Pravaz, Adjoint chargé de la relation avec les habitants, de la tranquillité publique et de la démocratie participative informe le Conseil Municipal de l'installation effective de la caméra de vidéoprotection sur le site du gymnase de l'Epine.

Monsieur Pravaz relate sa rencontre avec l'Opac le 24 juin 2021. Le point a été fait sur les incivilités, les situations sociales complexes et les véhicules en stationnement abusifs dont les procédures d'enlèvement de véhicules sur ces parcs privatifs ne sont pas les mêmes que sur le domaine public.

Monsieur Pravaz salue l'intervention du policier municipal sur une rixe survenue dans le Clos Ract le 24 juin 2021 qui a permis l'interpellation d'un individu par la Brigade Anti Criminalité.

Monsieur Pravaz fait part de sa rencontre avec le Directeur Tranquillité Publique de la Ville de Chambéry pour partager les informations liées au traitement de la délinquance, au suivi des jeunes et à leur accompagnement. Monsieur Pravaz travaille à la création d'une cellule tranquillité publique et, en lien avec Monsieur le Maire, souhaite réactiver le Groupe Local de Traitement de la Délinquance qui, placé sous l'autorité du Procureur, définit les priorités d'actions à mettre en œuvre.

Prochain conseil municipal : 7 septembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.